

# Le petit Massiotin

bulletin municipal

Numéro **58**

Avril-mai-juin 2021





Roland Besson

Avec l'arrivée des belles journées favorables aux travaux de nettoyage, de jardinage, de tonte ou de taille de haies, n'oublions pas quelques règles de bonne conduite.

Le brûlage des déchets verts est interdit pendant toute l'année.

Pour la tranquillité du voisinage et éviter la pollution sonore, l'utilisation de tout engin à moteur durant la journée doit respecter les horaires des arrêtés préfectoraux qui sont les suivants : en semaine, de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, puis les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

La nuisance nocturne (bruits divers, cris, aboiements, musique, ...) est interdite entre 22h et 7h du matin. De jour comme de nuit, ces bruits de voisinage sont des bruits de comportements. N'oublions pas qu'ils ont une incidence sur la santé.

En ce qui concerne les points d'apport volontaire comme les colonnes à verre, il est interdit d'abandonner des déchets, des objets encombrants ou des sacs pleins de bouteilles en verre au pied de celles-ci. C'est souvent le cas au cimetière. Le bac à couvercle jaune destiné au tri du plastique vient d'être volé. Certains d'entre vous nous ont fait part de leur désespoir de voir les fleurs déposées sur leur tombe systématiquement volées, incivilités certainement commises par un petit nombre peu respectueux de ce lieu et de ceux qui y reposent. La dissimulation d'une caméra est annoncée à l'entrée du cimetière.

Pour terminer sur ces rappels de civisme, je vous demande de ne pas stationner sur la voirie et respecter les limitations de vitesse pour la sécurité de tous et notamment celle de nos enfants. Je vous rappelle que tout le village est en zone 30. Quel que soit l'aménagement de sécurité mis en place, celui-ci ne peut suffire sans la prise de conscience et le bon sens de chacun.

Je crois que dans une commune, chaque personne doit faire un minimum d'efforts pour le bien vivre de tous. La vie en société a ses exigences. Chacun a des droits mais nous avons aussi des devoirs.

Suite à l'incendie survenu à la Côte d'Ainan le 15 mars 2021, le rapport établi par l'expert du tribunal administratif de Grenoble recommandait la démolition du bâtiment mitoyen (habitation) dont la toiture avait été impactée par l'incendie. L'ensemble des travaux devait intervenir au plus tard le lundi 12 avril 2021 dernier délai. Je dois remercier l'efficacité de l'entreprise Perret Frères de St Laurent du Pont qui a réalisé la démolition de la maison en un jour et demi tout en effectuant le tri des matériaux. La circulation a pu être ainsi rétablie dès le vendredi 2 avril 2021 à midi, juste pour le week-end pascal, soit 10 jours avant le délai prescrit. Mais cette situation a démontré le peu de respect des règles de sécurité de certains automobilistes et engendré parfois des propos agressifs voire des actes d'incivilités inadmissibles au niveau de la signalisation routière jetée dans le ruisseau, déplacée ou volée. Merci au personnel du département, de la commune et des élus qui se sont mobilisés et qui sont toujours restés affables en toute circonstance.

Après avoir procédé à un débat d'orientation budgétaire le 20 mars 2021, le Conseil municipal a adopté le compte administratif 2020 et voté le budget primitif 2021 le 26 mars 2021.

Le budget primitif 2021 s'équilibre en recettes et dépenses à un montant total de 811.095 € dont 514.128 € en fonctionnement et 296.967 € en investissement.

Nous avons encore fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition qui sont inchangés depuis 2016. De ce fait, nous n'augmentons pas nos ressources et ceci a également un impact sur les dotations de l'Etat qui se réduisent.

Avec la disparition de la taxe d'habitation, l'Etat s'engage à compenser la perte de cet impôt par le portage de la taxe foncière du département au profit de la commune. Il va de soi que même si ce jeu d'abondement est prévu, il ne fait pas tout. Ce contexte nous demande donc d'être vigilant tout en améliorant les services à la population. Ainsi, vous avez la possibilité de télécharger l'application « PanneauPocket » puis de choisir notre commune pour connaître les publications de la mairie.

Avec le déconfinement annoncé, toute l'équipe municipale espère vous rencontrer prochainement sur notre marché communal ou à des manifestations/animations dès que celles-ci seront autorisées pour partager notre « bien-vivre ensemble » dans notre village.

Bien cordialement.

Votre Maire.

# sommaire

## ■ Informations municipales

Elections des 20 et 27 juin prochains.....	4
Ma procuration.....	5
France Services.....	5
Les commissions de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV).....	6
Panneau Pocket.....	6
Portraits des Élus.....	7

## ■ Vivre à Massieu

La ressourcerie s'invite à l'école.....	9
Les mots croisés du marché.....	10
Bientôt un composteur collectif à Massieu.....	11
La gestion différenciée, c'est quoi ?.....	11

## ■ La vie de nos associations

L'école de Rugby.....	12
Rugby "les Guenilles".....	12
Club de l'amitié.....	13

## ■ Zoom sur

L'amicale des donneurs de sang bénévoles de la vallée de l'Ainan.....	13
Prescri'Bouge.....	13

## ■ Agenda

Fête comme chez vous.....	14
Ronde de nuit : le mal joli.....	14
Images en balade s'invite à Massieu le 23 juillet !.....	14

## ■ Rappel

Déchets sauvages.....	15
Lutte contre l'ambroisie.....	15
Tranquillité vacances.....	15
Extinction de l'éclairage public.....	16
Abonnement à la newsletter.....	16
Informations pratiques.....	16

## Élections départementales et régionales

Les élections départementales et régionales se tiendront les **20 et 27 juin prochains**. Nous attendons les modalités d'organisation pour que les conditions sanitaires soient réunies. Comme la majorité des mairies de France, nous pensons qu'il était préférable de ne pas les reporter en septembre, pour que toute notre énergie soit mobilisée sur la rentrée scolaire, la vie associative et culturelle.

Le bureau de vote sera ouvert de 8H00 à 18H00. Mais pour faciliter l'organisation des 2 scrutins en parallèle et pour avoir suffisamment d'espace pour respecter les consignes sanitaires, le bureau de vote sera transféré exceptionnellement dans la salle polyvalente. Chaque table de vote sera protégée par des protections en plexiglass mais toutes les personnes devront porter un masque même si elles sont vaccinées.

Pour tenir les deux tables de vote, il nous faut doubler les équipes d'assesseurs. Nous faisons donc appel à quelques bonnes volontés vaccinées pour respecter la réglementation de trois assesseurs par table. Il suffit d'être inscrit sur la liste électorale de Massieu et de se signaler auprès de la mairie ( Tél : **04 76 07 52 79**) ou d'envoyer un mail « [mairie.massieu@paysvoironnais.com](mailto:mairie.massieu@paysvoironnais.com) ».

### Élections départementales

Le conseil départemental de l'Isère est constitué de **29 binômes homme-femme, élus au suffrage universel direct pour un mandat de 6 ans**.

Chaque binôme représente un des cantons de l'Isère, pour nous celui du Grand-Lemps.

### Les compétences obligatoires du Département sont :

- **L'action sanitaire et sociale** (protection de la mère et de l'enfant, revenu de solidarité active (RSA), allocation personnalisée d'autonomie (APA), prestation de compensation du handicap...),
- **La gestion et la construction des collèges,**
- **La culture** (valorisation et sauvegarde du patrimoine, enseignements artistiques - élaboration du schéma départemental de développement des enseignements artistiques, gestion des archives, bibliothèques départementales et des musées départementaux...),
- **Les déplacements** (transports urbains et scolaires), gestion transférée au Pays Voironnais,
- **La gestion durable du territoire** (aménagement touristique, gestion de l'eau...),
- **La gestion des routes** (équipements, voiries départementales, pistes cyclables...),
- **La sécurité incendie** (financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours - SDIS).

### Les autres compétences que le Département de l'Isère a choisi d'exercer :

- Le **soutien à l'entretien et la construction d'écoles maternelles et primaires,**
- La **protection et valorisation des espaces naturels sensibles (ENS),**
- **L'aménagement du territoire et la réduction des fractures territoriales,**
- Le **soutien au sport et au tourisme.**

### Élections régionales

Les conseillers régionaux sont élus **pour six ans, au scrutin de liste** (alternance d'un candidat de chaque sexe) **à deux tours avec représentation proportionnelle avec prime majoritaire.**

## Les compétences exclusives de la Région

- Transports (TER, transports non urbains et interurbains, gares publiques, ...)
- Enseignement secondaire (lycées) et supérieur
- Formation professionnelle, apprentissage et alternance
- Développement économique, innovation
- Aménagement du territoire et environnement
- Gestion des programmes européens, agriculture

## Les compétences partagées avec les autres collectivités

- Sport et Culture

## Autres compétences partagées

- Le tourisme : la Région est chef de file pour le tourisme
- Le logement
- L'éducation populaire
- La lutte contre la fracture numérique
- La santé

## Ma procuration (Service en ligne)

Depuis le 6 avril 2021, il est désormais plus simple d'établir une procuration. Vous pouvez utiliser le nouveau téléservice, **Maprocuration**, puis aller en personne à la gendarmerie ou au commissariat de votre choix avec un justificatif d'identité et la référence de confirmation du dépôt de la demande en ligne (e-mail). Ensuite la procuration est transmise par voie numérique à la mairie du lieu de vote (délai très court).

Ce dispositif en partie dématérialisé a été mis en place par le Ministère de l'Intérieur pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 11 avril 2021 et dans la perspective du double scrutin départemental et régional de juin 2021.

Vous pouvez toujours remplir le formulaire, l'imprimer pour le remplir et vous présenter à la gendarmerie. La procuration sera acheminée par la poste vers la mairie du lieu de vote (délai plus long).

Depuis le 17 juin 2020, le vote par procuration est une modalité de vote ouverte à tous les électeurs sans condition. Il n'est donc plus nécessaire de justifier le motif pour lequel il vous est impossible de participer au scrutin. Cette démarche est gratuite.

---

Rappel : **mandant et mandataire doivent être inscrits sur les listes électorales dans la même commune mais pas nécessairement dans le même bureau de vote.**

## Espace « France Services »

Dans sa séance du 27 avril 2020, le Conseil communautaire du Pays Voironnais a voté l'acquisition d'une parcelle de 2.430 m<sup>2</sup> à St Geoire en Valdaine pour un montant de 121.500 €. Celle-ci est détachée d'un terrain de plus de 9.000 m<sup>2</sup> au lieu-dit St Paul situé au carrefour de la RD 82 et de la RD 28, la route du col des mille martyrs.

En 2018, avec la décision de fermeture des bureaux de poste essentiels à la population, la mairie de St Geoire en Valdaine a proposé un projet de création d'une « Maison de Services Au Public » devenue depuis « Espace

France Services ». En janvier 2019, le Pays Voironnais a pris cette compétence facultative permettant le portage de ce projet. Y seront proposés 9 services de l'Etat, ceux du Ministère de l'Intérieur (renouvellement papiers d'identité, permis de conduire, carte grise), ceux des finances publiques (déclaration des revenus), de la justice, de l'assurance maladie, de l'assurance retraite, des allocations familiales, de Pôle emploi, de la Mutualité sociale agricole et de la Poste. Le Département de l'Isère y rassemblerait les permanences des assistantes sociales, de la Protection Maternelle Infantile (PMI) et peut-être d'autres services.

En accord avec les autres communes de la Valdaine, les élus de St Geoire en Valdaine ont décidé pour ce site de porter le projet d'une nouvelle bibliothèque plus vaste pour optimiser la fréquentation de cet espace de lecture publique.

Pour compléter cet équipement atypique, le Pays Voironnais envisage de mettre un espace coworking à la disposition des acteurs économiques du secteur.

Cet espace « France Services » desservi par les transports en commun sera un nouveau modèle d'accès aux services publics situés en un lieu unique. Le citoyen sera accueilli par des personnes formées et disponibles pour effectuer les démarches du quotidien.

## Les commissions de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV)

Depuis fin 2020 et selon les directives de la CAPV, des représentants de notre commune ont été nommés pour participer aux différentes commissions des secteurs d'intervention de la CAPV.

Voici les quatre grandes commissions auxquelles participent nos conseillers :

**Commission Transition écologique** : Cycle de l'eau, Déchets, Qualité de l'air, Énergie, Mobilités, Aménagement, Foncier.

**Commission Solidarités** : CIAS dont ADPAH, Habitat & logement social, Maison pour l'Emploi, Culture, Sport, Volet social politique de la ville, Prévention.

**Commission Economie** : Implantation, Economie locale, Commerce & artisanat, Tourisme, Agriculture & autonomie alimentaire, Économie sociale et solidaire.

**Commission Ressources et Moyens** : elle est composée des Maires, Vice-président(e)s et Conseiller(e)s délégué(e)s.

COMMISSIONS CAPV 2020-2026		
	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Commission Transition Écologique	PRIEUR Sylvain	LEBRES Pierre
	DE BACCO Christian	MOUSSEEF Christian
Commission Solidarités	Délégués titulaires	Délégués suppléants
	GUILLEMOT Sylvie	BERTRAND Stéphanie
	VIORNERY Séverine	PERNOUD Etienne
Commission Économie	Délégués titulaires	Délégués suppléants
	BOUILHOL Norbert	FLAYAC Christophe
	GAUTIER Emmanuelle	BALAYE Daniel

## Panneau Pocket : la mairie de Massieu se rapproche de ses habitants grâce à l'application mobile PanneauPocket



Ce système simple et efficace permet de prévenir instantanément à chaque alerte et information de la mairie, par le biais d'une notification sur votre smartphone : alertes

météo, coupures réseaux, travaux, informations municipales, manifestations, événements de la vie quotidienne...

Depuis chez vous ou en déplacement, au travail ou en congés, vous pourrez rester connectés à l'actualité de votre commune mais aussi des communes voisines en Valdaine.



Une confidentialité assurée : aucune récolte de données personnelles (100% conforme RGPD), pas de création de compte individuel, ni de géolocalisation.



Application gratuite et sans publicité

**LA MAIRIE**  
**VOUS INFORME ET VOUS ALERTE**  
**GRÂCE À PANNEAUPOCKET**



- 1 Téléchargez l'application **PanneauPocket**
- 2 Recherchez votre commune
- 3 Cliquez sur le ♥ à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris

**100% GRATUIT** | **100% ANONYME** | **0% PUBLICITÉ**

Disponible aussi sur votre ordinateur  
[app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)



**PANNEAUPOCKET**  
Informe et Alerta les habitants

Disponible gratuitement sur   

## Portraits des élus

### Conseillère municipale Stéphanie Bertrand

“ J’ai 47 ans, je suis maman de 3 enfants et infirmière à l’hôpital de Voiron depuis de nombreuses années.

Nous sommes venus nous installer à Massieu avec mon conjoint en 2013, après avoir longtemps habité le centre ville de Voiron. Nous avons été séduits très vite par la douceur de vivre du village, le dynamisme de la municipalité et du tissu associatif.

L’envie de devenir conseillère municipale est née de ce constat, de l’idée que chacun peut apporter sa pierre à l’édifice, œuvrer pour que notre cadre de vie perdure et se renouvelle aussi à travers de nouveaux projets.

Mon parcours m’a amenée naturellement vers l’Enfance, la Vie sociale et associative.

La tâche est nouvelle, enrichissante et complexe mais l’équipe soudée du conseil me permet d’apprendre et d’avancer dans les réflexions et actions à mener.

En espérant que la période compliquée que nous vivons laisse place à un peu plus de légèreté, je vous souhaite avec un peu d’avance un bel été.



## Conseiller municipal Antonio de Abreu

“ J’ai 50 ans, je suis arrivé avec ma conjointe dans notre beau village en janvier 2012. Un village verdoyant et calme que j’apprécie beaucoup. Un village au sein duquel je souhaitais poser mes valises mais aussi m’investir pour les autres. C’est pourquoi j’ai accepté d’être sur la liste de M. Roland BESSON. Je suis conseiller et je fais partie des commissions “Animation - Vie associative et culturelle” ainsi que «Patrimoine communal et Environnement». Ce sont des sujets importants pour moi. Je pense qu’il faut des associations fortes et actives pour ne pas devenir un village dortoir. Je pense aussi qu’il est important de préserver notre environnement et notre patrimoine en ces temps si compliqués, (pollution, dérèglements climatiques, mondialisation, ...).



## Conseillère municipale Emmanuelle Gautier

“ Bonjour, j’ai 44 ans. Je suis membre des commissions “Animation - Vie associative et culturelle”, “Urbanisme” et “École - Petite Enfance et Jeunesse”

J’habite à Massieu depuis toujours ou presque... quelques départs pour mes études et mon premier emploi puis définitivement installée en famille depuis 2010. Ce qui m’a motivée pour me présenter à la mairie, c’est mon village. Il me tient à cœur, il est beau, agréable à vivre.

J’ai voulu faire partie de ce collectif pour participer activement aux différents projets qui seront menés au cours de ce mandat.

Le milieu associatif est un milieu que je connais très bien puisque j’ai toujours participé à la vie associative de mon village, aussi bien en tant que bénévole qu’adhérente. Il me semblait normal de poursuivre cet engagement au sein de l’équipe municipale.

La commission d’urbanisme est toute aussi intéressante et permet d’avoir un œil attentif au développement de notre commune dans le respect de chacun.

Et enfin la commission école est nécessaire. Elle nous permet d’être en lien avec l’équipe enseignante, les parents d’élèves. Elle nous donne la possibilité de veiller et d’accompagner nos enfants, de les mettre sur le chemin de l’avenir tout en étant attentifs à leurs besoins. Cette prise de mandat a été un peu particulière au vu des conditions sanitaires qui ont suivi en 2020. Mais cela reste une belle expérience, enrichissante.

Le premier projet qui me tient à cœur tout particulièrement et qui a vu le jour très rapidement après notre élection, c’est le marché hebdomadaire. Établi depuis septembre 2020, c’est une fierté d’avoir réussi à convaincre les commerçants. C’est un marché convivial qui crée du lien et propose une grande diversité de produits dans un cadre et une ambiance vraiment sympathique. Et malgré le couvre-feu à répétition, notre marché est une réussite !





# Conseiller municipal Daniel Balaye

“ Bonjour, j'ai 52 ans, 2 enfants de 16 et 17 ans et je suis formateur à la MFR de Saint André le Gaz depuis 27 ans.

En 2017 nous avons, Corinne et moi acheté la ferme de Noël Chollat-Namy pour y créer notre logement et notre activité professionnelle.

L'accueil réservé à notre arrivée par le maire M. Roland Besson m'a donné le temps venu l'envie de m'impliquer dans le fonctionnement de cette belle commune.

Après une prise de mandat dans le contexte particulier de cette période de Covid-19, j'ai découvert une équipe municipale dynamique et volontaire. Je suis plus particulièrement impliqué en temps que conseiller municipal dans 2 commissions : la commission "Patrimoine communal et Environnement" et la commission "Urbanisme".

Ces 2 domaines permettent d'être actif par des projets et des réalisations dans le respect et le développement de notre cadre de vie. La tâche est importante mais passionnante.

En ce début de déconfinement, je vous souhaite à tous un bel été.



## Vivre à Massieu

### La Ressourcerie s'invite à l'école...

Le 27 avril, nous avons rencontré Robin qui travaille au Pays Voironnais. Il nous a expliqué le fonctionnement de la Ressourcerie dont le rôle est de donner une seconde vie aux objets qui ne nous servent plus, en les vendant à petits prix.

Donner des objets que l'on ne veut plus utiliser, c'est éviter de gaspiller, éviter de produire et de polluer inutilement, aider à créer des emplois solidaires car la Ressourcerie fait travailler des personnes en voie de réinsertion.

Cette année, inutile de vous déplacer, c'est la Ressourcerie qui vient à Massieu !

Du 27 mai au 4 juin, vous pourrez déposer à l'école des objets en bon état et faciles à transporter dont vous ne vous servez plus : vaisselle, livres, vêtements, jouets, petit électroménager, par exemple. Ils seront ensuite collectés



et conduits à la Ressourcerie. Pensez à consulter les affichages et le site internet de la mairie dans les jours précédant la collecte, vous y trouverez toutes les informations nécessaires

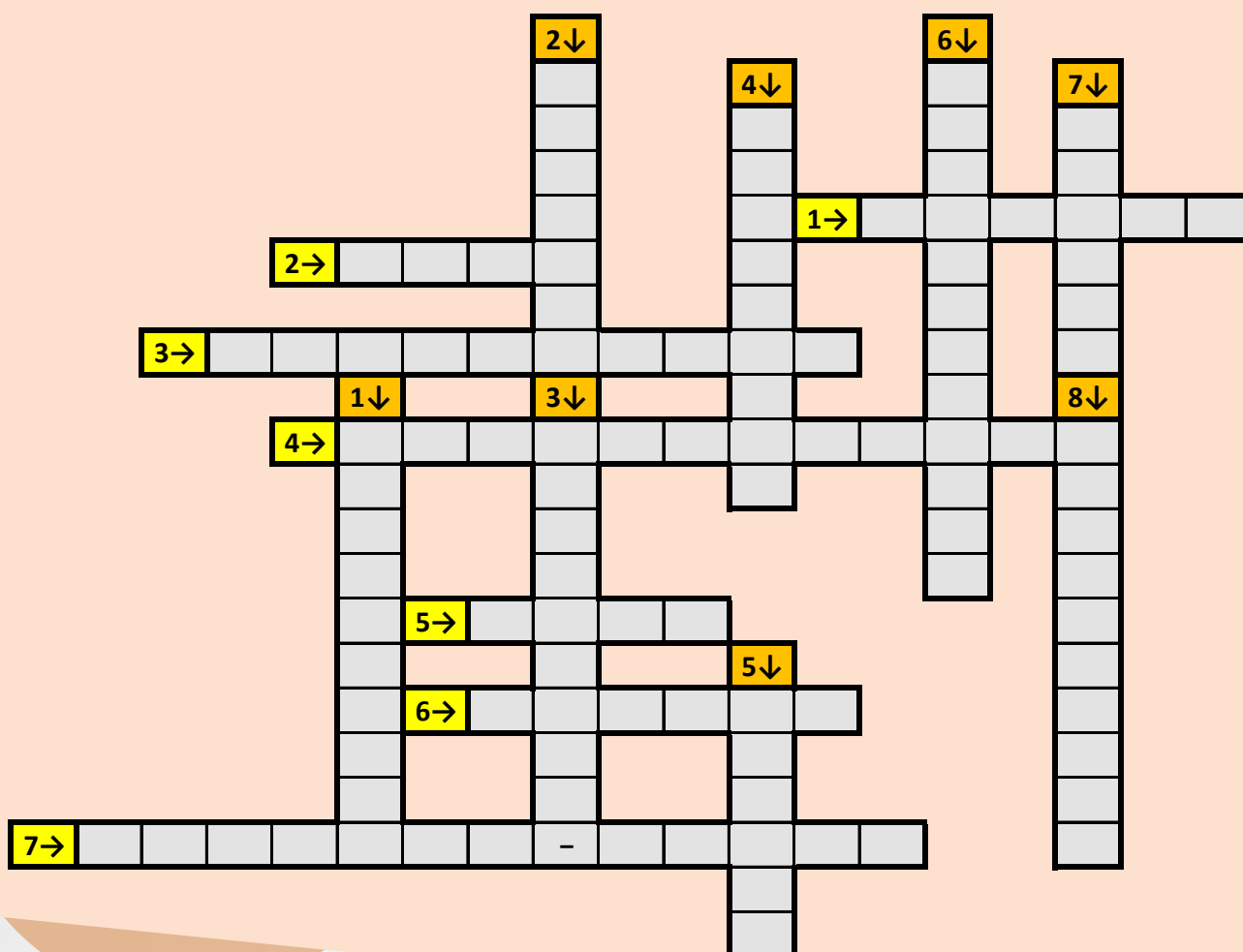
La classe de CM1-CM2 compte sur vous !



## Les mots croisés du marché

### Horizontal

- 1- Éleveur sur Massieu et Saint Sulpice des Rivoires, il nous propose selon les saisons, porc, veau de lait, génisse, agneau...
- 2- Il est beau et juste à côté du marché, pour le plus grand bonheur des enfants.
- 3- L'élevage de chèvres du Gaec de Biliou porte le nom de la fleur de mai.
- 4- Le maître mot du marché.
- 5- Ils nous proposent des fruits et légumes mais aussi de la confiture, de la farine... Ils sont les paniers de...
- 6- Pour les amoureux du jardinage. Ils sont 100% bios, de fruits, de légumes ou d'arômes, prêts à grandir dans votre potager.
- 7- Il a été le premier sur le marché et grâce à lui le dîner du vendredi est servi !



## Vertical

- 1- Il a donné à son épicerie ambulante, offrant produits alimentaires et ménagers, le nom de notre massif.
- 2- Sa vitrine regorge de délicieuses pâtisseries et autres saveurs sucrées, à consommer sans modération .
- 3- Élevées en plein air, entières, coupées ou encore marinées pour les barbecues d'été, elles sont à l'honneur chez Sarapin.
- 4- À Massieu, c'est le jour de marché.
- 5- Au sucre ou aux pralines, elles sont confectionnées par le boulanger de Montferrat qui vient aussi vendre son pain.
- 6- Buvette et crêpes du Massieu XV, vente de terreau du Ski Club... c'est avec beaucoup d'impatience que nous attendons leur retour.
- 7- S'il est absent un vendredi, c'est pour mieux briller le suivant.
- 8- La coopérative d'éleveurs en Chartreuse qui a œuvré pour nos raclettes et fondues d'hiver, et qui nous offre toujours un large choix de produits laitiers.

## Bientôt un composteur collectif à Massieu

Comme nous vous l'annoncions dans le dernier bulletin municipal, la commune a choisi de mettre à votre disposition un composteur collectif. Nous vous informons que celui-ci sera mis en place le vendredi 21 mai 2021.

Vous aurez peut être l'occasion de le découvrir lors du marché hebdomadaire, car celui-ci sera installé dans le parc de la Mairie près du marché et de la salle communale afin de faciliter son accès au plus grand nombre.

Le référent de ce composteur collectif est M. Prieur Sylvain.

Pour le bon fonctionnement du composteur, des animations seront organisées et nous recherchons des volontaires pour s'occuper de celui-ci.

---

Vous pouvez vous faire connaître à la Mairie par mail [mairie.massieu@paysvoironnais.com](mailto:mairie.massieu@paysvoironnais.com) ou par téléphone au **04 76 07 52 79** en précisant vos noms et coordonnées. Nous reviendrons vers vous pour les modalités organisationnelles.

## La gestion différenciée, un concept simple en 3 actions !

1. Moins d'herbe coupée ➡ Protection de la microfaune
2. Fauchage raisonné ➡ Nature protégée et diversification de la flore
3. Installation de nichoirs ➡ Préservation des espèces d'oiseaux présentes dans le parc

**Pour préserver notre Biodiversité, la commune s'engage dans cette démarche environnementale dans le parc de la Murgière !**

## Rugby : les actualités du Massieu XV

Cette année 2020 - 2021 a encore été marquée par la crise sanitaire. Les entraînements ont dû être arrêtés à plusieurs reprises, mais nous avons essayé de nous adapter au mieux pour chacun (parents, enfants et coachs) après chaque nouvelle annonce gouvernementale. Néanmoins, nous étions tous heureux de nous retrouver, en respectant les gestes barrières, dès que nous avons les autorisations. Malgré cela, nos coachs bénévoles en ont profité pour suivre une formation afin de se perfectionner dans ce domaine et apporter de nouvelles choses à l'école de rugby. Cette année, c'est Frederik Moreau et Audrey Sanieul qui se sont lancés dans l'aventure. C'est pour cela, qu'à certains moments, ils ne pouvaient être présents sur le terrain et étaient remplacés par d'autres membres de l'équipe. Ils obtiendront leur brevet fédéral à la fin du mois de juin. Compte tenu de toutes les restrictions, nous n'avons pas pu faire d'animations cette année. C'est pourquoi, au vu des nouvelles annonces, nous organisons un Concours de pétanque le samedi 19 Juin à partir de 11h. Les samedis 12, 19 et 26 juin de 10h à 12h seront aussi l'occasion pour ceux qui le souhaitent, de venir essayer le rugby. Nous vous rappelons qu'il y a des équipes pour tous les âges, du baby rugby (à partir de 3 ans) au rugby à 5 (sans limite d'âge). Et enfin pour terminer, nous sommes à la recherche de personnes pour renforcer notre équipe, autant pour intégrer le bureau que des coachs. Tout le monde est le bienvenu ! Et très important, pas besoin de connaissances particulières, simplement la joie, la bonne humeur et l'envie de faire vivre notre club ! Alors, n'oubliez pas les quelques dates importantes notées ci-dessus et n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de notre secrétaire au 06 75 61 05 19, si l'envie vous en dit de rejoindre notre belle équipe !



## Les Guenilles : franc succès avec la vente de tripes

L'association de rugby loisirs de Massieu "Les Guenilles" ne manque jamais une occasion pour venir en aide à l'école de rugby du Massieu XV : dans le respect des règles sanitaires, barquettes de tripes et aligot ont été proposées à la vente ces week-ends derniers devant l'Orangerie avec toujours un franc succès (près de 300 barquettes d'aligot vendues !).



# Club de l'amitié de Massieu

Notre club propose à toutes personnes qui désirent passer un agréable moment de convivialité de nous rejoindre, le mercredi après-midi (de 14 à 17h) à l'Orangerie, pour jouer aux cartes, scrabble et divers jeux de société. Nous partageons aussi à cette occasion une petite collation. Nous serons très heureux de vous accueillir.

Pour plus de renseignements vous pouvez nous contacter par téléphone au **06 70 12 10 47** ou **04 76 07 51 91**. Nous pensons reprendre nos activités en septembre si les dispositions gouvernementales le permettent.

## Zoom sur...

### L'amicale des donneurs de sang bénévoles de la vallée de l'Ainan

La dernière collecte de don du sang a eu lieu le lundi 19 avril 2021.

Ce jour-là, 81 donneurs se sont présentés, dont 6 nouveaux. Parmi eux, M. Cyril Berger, de St-Geoire-en-Valdaine, effectuait son premier don (photo ci-contre).

Si, comme Cyril, vous voulez aider les malades, voici les **dates des prochaines collectes** :

- **lundi 21 juin**
- **lundi 19 juillet**
- **lundi 16 août**
- **lundi 18 octobre**
- **lundi 20 décembre.**

Celles-ci se dérouleront à la salle polyvalente de la Martinette, à St Geoire, de 16h à 19h45.

Avec les conditions sanitaires, il est conseillé désormais de s'inscrire sur le site : **[mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr](http://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr)**



### Prescri'Bouge

Le dispositif Prescri'Bouge du Pays Voironnais vous propose un accompagnement personnalisé pour vous aider à reprendre une activité physique prescrite par votre médecin. En partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Isère (CDOSI), Prescri'Bouge consiste ainsi à proposer une offre d'activités adaptées pour bien vieillir.

**C'est quoi ?** La pratique d'activités physiques adaptées à ses besoins et capacités.

**Pour qui ?** Les plus de 60 ans, atteints de maladies chroniques ou d'affections de longue durée.

**Pourquoi ?** Exercer une activité physique et diminuer la sédentarité.

Retarder l'apparition de complications et/ou la perte d'autonomie.

Adopter un comportement bénéfique à sa santé

**Comment ?** Pour en bénéficier, prenez contact avec votre médecin traitant.



# Agenda

● **Tous les vendredis** : C'est marché de 16h à 20h sur le parking de la salle polyvalente.

## La compagnie Naüm présente Fête comme chez vous



Cette année le festival se tiendra à Velanne les 26 et 27 juin, avec une expo le 25 juin sur le marché de Massieu.

## La compagnie Casalibus sera à Massieu le 30 juin !



Le 30 juin au coucher du soleil au parc de la Murgière, venez vous divertir à l'air libre avec les comédiens de la compagnie Casalibus !



## Images en balade s'invite à Massieu le 23 juillet !

Images en Balade, le festival de ciné qui met le nez dehors, s'invite à Massieu le 23 juillet ! Du 21 au 31 juillet, le festival proposera, sur 8 communes des bassins de la Valdaine et du Tour du Lac, des séances de cinéma originales et festives pour voir des films ensemble en plein air.

Le 23 juillet, Images en Balade s'installera à Massieu dès 18h dans le parc de la Murgière !

Pour en savoir plus et se tenir au courant du festival Images en Balade :

Suivez leur page Facebook : <https://www.facebook.com/imagesenbalade>.

Consultez leur site Internet : <http://imagesenbalade.com/>

# Rappel

## Déchets sauvages

Nous constatons ces derniers temps un nombre croissant de divers dépôts sauvages sur différents emplacements de la commune et notamment vers les points d'apports de collecte des verres.

Nous vous rappelons que ces actes de malveillances sont passibles de sanctions. De plus, ils sont générateurs de travail supplémentaire pour les employés communaux, qui ne sont pas là pour ramasser les divers débris abandonnés.

Nous vous rappelons que 2 déchetteries sont présentes sur un périmètre assez proche du village (Montferrat et Saint Nicolas de Macherin). Les horaires et jours d'ouverture de ces déchetteries sont consultables via le site du Pays Voironnais.

Le masque à usage unique est devenu depuis l'apparition du Covid-19 un outil de lutte et de prévention utilisé par tous. Mais c'est aussi un déchet qu'il faut traiter. Ils commencent à être jetés le long des routes et des chemins, dans les caniveaux et avec les bourrasques de vent, ils se retrouvent dans les prés, les cultures, les ruisseaux et même dans le parc. On estime à 400 ans le temps nécessaire à un masque pour se dégrader dans la nature. Le risque à terme est aussi de les retrouver dans les estomacs des animaux de nos campagnes ou ceux de la mer et des océans. Alors soyons vigilants pour préserver la nature et pour qu'ils ne se retrouvent pas à la portée de nos enfants.



## Lutte contre l'ambrosie

Pour rappel, la lutte contre la prolifération de l'ambrosie doit être prolongée afin de réduire au maximum les risques que cette plante représente pour les populations.

La plante doit être détruite avant sa floraison fin juillet, par arrachage avec port de gants ou par fauchage 10 cm, l'idéal est de laisser la plante au sol afin d'éviter tout transport de graines. Cette opération devra être renouvelée fin août.

Pour faciliter le travail des employés communaux et connaître les différents lieux d'implantation de la plante, une application téléchargeable gratuitement "SIGNALEMENT AMBROISIE" permet à chacun d'entre vous de signaler sa présence. Le signalement, qui doit être accompagné d'une photo, permettra d'alerter le référent communal (M. Sylvain Prieur), afin de mener des actions d'arrachage ou de fauchage. Pour tous renseignements complémentaires sur cette plante, nous vous invitons à prendre contact avec notre référent via les services d'accueil de la Mairie, il se fera un plaisir de vous renseigner.

## Opération « Tranquillité vacances »

**Avant de partir**, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

**Un formulaire de demande individuelle a été mis en place. Il doit être téléchargé sur le portail service-public.fr. Une fois imprimé, il doit être complété et déposé à la gendarmerie en justifiant de votre identité et de votre adresse.**

**Quelques conseils incontournables :**

- Ne pas indiquer vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.

Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres.

## Extinction de l'éclairage public

Après l'expérience de l'extinction de l'éclairage public dans le bourg du village, le Conseil municipal a décidé de l'étendre à toute la commune en conservant la même planification de 23H00 à 5H00. L'entreprise chargée de la maintenance doit procéder prochainement à la programmation des armoires et des horloges de commande.

Suite au diagnostic, la modernisation de l'éclairage public avait fait l'objet d'une première tranche de travaux pour éradiquer les "ballons flous" (25 luminaires) et la mise en conformité des armoires. Cette rénovation était localisée sur plusieurs hameaux et lotissements. La deuxième tranche avec toujours une technologie plus économique (LED) est axée sur 63 points lumineux sur la Côte d'Ainan, la Davière, le Sirand et le Bourg. C'est l'entreprise SOBECA qui réalisera ces travaux.

## Secrétariat de mairie : nouveaux horaires à partir du 5 juillet

Suite à un aménagement d'organisation du secrétariat, la permanence du lundi sera désormais déplacée au **mardi de 13h30 à 15h30**. Cette permanence à thématique urbanisme répond à toutes vos questions courantes.

Pour toute demande qui impliquerait une réponse ou une recherche plus approfondie, il est préférable d'envoyer un mail détaillant précisément votre problématique à **mairie.massieu@paysvoironnais.com** en mentionnant les références cadastrales de la ou les parcelles concernées et en n'omettant pas de noter vos coordonnées téléphoniques.

## Abonnement au bulletin municipal numérique

Votre petit Massiotin est imprimé en couleur et distribué par les élus à fréquence trimestrielle. Aujourd'hui, une version numérique est diffusée par email : abonnez-vous dès aujourd'hui sur la page d'accueil du site internet de la mairie : **www.massieu38.fr**

Directeur de publication : Roland Besson. Délégué à la communication : Norbert Bouilhol. Ont participé à la rédaction : Séverine Viornery - Sylvie Guillemot - Stéphanie Bertrand - Etienne Pernoud - Sylvain Prieur.

informations pratiques

### Secrétariat de mairie

#### Horaires

Lundi : 13H30 – 15H30 (Toute démarche et urbanisme)

Mardi : sur RDV  
projets d'urbanisme

Mercredi : fermeture  
du secrétariat

Jeudi : 16H00 – 19H00

#### Téléphone

04 76 07 52 79

#### Courriel

mairie.massieu@  
paysvoironnais.com

### École

04 76 07 18 29

### Garderie périscolaire

06 25 52 74 17

### Halte-garderie

itinérante de la Valdaine  
06 85 74 01 69

### Relais Assistantes Maternelles

06 98 02 51 81

## NUMÉROS UTILES

#### SAMU 15

Sapeurs-pompiers 18

Gendarmerie 17

Préfecture de l'Isère à  
Grenoble

04 76 60 34 00

Sous-Préfecture de La  
Tour du Pin

04 74 83 29 99

Communauté  
d'Agglomération du  
Pays Voironnais

04 76 93 17 71

Centre des finances  
publiques de Voiron

04 76 67 04 40

Centre des impôts  
Voiron Trésorerie

04 76 05 88 35